



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA  
RUE GERARD PHILIPPE**

**Arrêté de Police N° 03/2020 du 06 janvier 2020**

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code la route,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Gérard Philippe dans le cadre de la réalisation d'une modification d'un branchement d'eau potable face au N° 138 de la rue Gérard Philippe.

**ARRETE**

- Article 1** Des travaux de modification d'un branchement d'eau potable seront réalisés à compter du **jeudi 09 janvier 2020 et pour une durée de 60 jours par le Centre d'Exploitation Sud de Noréade.**
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.
- Article 3** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- Article 4** Le Centre d'Exploitation Sud Noréade exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** Le Centre d'Exploitation Sud Noréade dont le siège est situé 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 72502 59146 Pecquencourt.  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,  
06 janvier 2020

Le Maire,  
Maryline Lucas

